



# Natura2000



## Comité de suivi des sites NATURA 2000 « Hautes vallées du Lys de la Pique et d'Oô »

### Compte-rendu du COPIL du 3 octobre 2013 Montauban de Luchon

*« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites. »*

*Sources Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*

Début du COPIL à 14h15.

Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, **M. Christophe THOUY**, accueille l'ensemble des participants et transmet les excuses de M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens.

*La liste des participants est annexée au compte rendu.*

Le programme du COPIL : voir la présentation en pièce jointe.

**Mathilde Espinasse**, animatrice des sites à la Chambre d'Agriculture 31, rappelle le report du COPIL 2013, prévu initialement le 26/06/13, suite aux intempéries. Une visite sur le terrain était programmée, qu'il n'a pas été possible de réaliser le 3/10/13. Aussi le présent COPIL se déroule sous sa forme classique. Pour 2014, nous essayerons d'organiser cette visite.

- Animation 2012-2013 et points sur les contrats Natura 2000

La Chambre d'Agriculture 31 est opérateur et animateur sur ce site jusqu'en 2014. Il est rappelé le rôle majeur que peuvent jouer les collectivités dans le cadre de cette animation, en se positionnant en tant que porteur de projet.

En 2013 il n'y a pas eu de contractualisation agricole et forestière. Un point a été fait sur les financements potentiels des MAET en zone Natura 2000 sur la Haute-Garonne.

Un contrat « ni-ni » (ni agricole ni forestier) a été signé en 2013, qui consiste à la réhabilitation de la passerelle sur le ruisseau de la Glère et la mise en sécurité du chemin en amont et en aval.

- Intervention de l'ONF sur le projet de réhabilitation de la passerelle de la Glère et présentation de la réserve d'Esbas

**Gilles Aufrère**, ONF : les travaux de la passerelle ont été confiés à l'ONF. Elle peut être en bois ou en galva. Dans les échanges techniques sur l'utilisation des matériaux, le bois est préféré. La passerelle sera fixée sur des gabions, à une hauteur d'environ 50 cm au-dessus du cours d'eau.

**M. Redonnet**, de la Communauté de Communes du Luchonnais, demande s'il est possible d'envisager une passerelle amovible. Cette option a été envisagée : elle pose la problématique de l'utilisation d'un hélicoptère 2 fois par an et de son financement sur le long terme. La passerelle sera donc fixe, tout en connaissant les risques que cet ouvrage puisse être emporté suite à une avalanche ou une crue importante.

Compte tenu des aléas climatiques (neige et hauteur d'eau importante), les travaux n'ont pas eu lieu dans l'été 2013. Après discussion, ils sont reportés à fin juin / début juillet 2014. Malgré la saison touristique qui démarrera et le bétail qui sera, pour la plupart, déjà dans les estives, la passerelle doit être mise à disposition au plus tôt. Il sera nécessaire de bien diffuser l'information des travaux au préalable et au moment, aussi bien sur le site (route des Hospices) que sur les points d'informations touristiques. En effet, le chemin devra être fermé durant les travaux.

**Alexandre Suc**, DDT 31, demande s'il n'y a pas de risques de dérangement de la faune à cette période de l'année, notamment du Tétrás.

**Guy Fontan**, ONF, estime qu'il n'y aura pas de dérangement. De plus, les travaux devraient être rapides : environ 10 jours.

Présentation de la réserve d'Esbas par **Guy Fontan**, ONF : créée en 1956 sur 600 hectares, elle est le lieu privilégié des isards, du grand tétras, du pic à dos blanc et de la chouette de Tengmalm. Elle se compose d'une hêtraie sapinière (hêtres, pins, mélèzes), avec des arbres sénescents, c'est-à-dire des arbres vieux et des arbres morts. C'est là tout son intérêt biologique et son exception. La réserve est gérée par l'ONF, un arrêté préfectoral, renouvelé tous les 5 ans, lui garantit une haute protection. Il suppose une réglementation sur les sentiers. A ce sujet, une amélioration de la signalétique sera à étudier sur le chemin de l'Impératrice.

A l'intérieur de la réserve d'Esbas, 345 hectares sont classés en RBD, Réserve Biologique Dirigée, où la protection est totale puisque son accès est interdit afin de mieux la préserver.

L'ONF souhaiterait une extension de la RBD sur les 600 hectares mais l'intervention de RTM, pour les travaux des ouvrages hydro électriques, hypothèque ce projet.

Sur la partie haute de la réserve se trouvent des zones de pelouses. Le bétail n'a pas le droit d'y pâturer. Cependant, l'ONF offre la possibilité de signer une concession pour l'utilisation de ces pâturages avec un GP ou un agriculteur.

#### ▪ Projets d'animation 2014

Plusieurs projets sont proposés : un contrat « ni-ni » à étudier sur la tourbière de Campsaure, des actions d'éducation à l'environnement de type « journée nature », de renforcement de la signalétique, de la communication, etc. La Chambre d'Agriculture précise que l'implication d'une collectivité serait un avantage dans le portage de ces projets.

**Alexandre Suc** rappelle qu'un projet Natura 2000 est intéressant à partir du moment où il existe un lien entre les activités humaines à la préservation de la biodiversité. Il faut bien prendre en compte également le rôle premier de Natura 2000, qui est de protéger la faune et la flore.

**Christophe Thouy** insiste sur le rôle de la communication dans les projets Natura 2000, afin de mettre en avant les aspects de développement territorial que peut accompagner le dispositif Natura 2000. Natura 2000 ne doit pas être perçu comme une contrainte, mais comme un facteur de développement et d'animation.

**Francis Ader**, élu Chambre d'Agriculture et Maire adjoint de Cazeaux-de-Larboust, fait état d'un historique lourd lié à Natura 2000. Ce dispositif a été fortement perçu sur ses contraintes, et le manque de concertation, au moment de la définition des territoires, est à déplorer. Aujourd'hui, il est temps de faire évoluer la réflexion, en insistant sur les avantages dont les territoires Natura 2000 peuvent aller chercher pour un développement en lien avec l'environnement et la biodiversité.

**Françoise Noble**, AREMIP, animatrice sur le site de la Haute vallée de la Garonne, explique que sur ce territoire, Natura 2000 est perçu comme un moyen pour conforter des fonctionnements (via des financements) en faveur de l'environnement.

**M. Redonnet**, CC de Luchon, présente le projet « Poctefa<sup>1</sup> » en cours, et l'intérêt qu'il peut y avoir à le relier avec une réflexion Natura 2000 : parallèle et / ou complément avec le développement touristique, la signalétique, l'éducation à l'environnement, (...).

**Marc Fily**, DREAL Midi-Pyrénées, explique qu'il y a des réalisations techniques variées sur Midi-Pyrénées, c'est-à-dire que Natura 2000 donne de nombreuses possibilités d'agir. Ce dispositif est un moyen important et concret de financement, puisqu'il représente, pour les seules MAET, 25 M d'€ sur 5 ans, en Midi-Pyrénées.

Par ailleurs, une visite sur le terrain entre agriculteurs peut être judicieuse afin d'échanger sur les actions concrètes que permet de mettre en œuvre Natura 2000.

Comme le montre le graphique présenté sur la diapo n°16 (source DDT 31), seul le site « Lys, Pique et Oô » en Midi-Pyrénées n'a pas bénéficié de financement MAET entre 2009 et 2013, faute de mise en œuvre de contrat.

- **Les différents outils de valorisation de Natura 2000**

#### Les inventaires

**Alexandre Suc**, DDT 31, donne l'état des suivis : les suivis « pic à dos blanc » et « chouette de tengmalm » ont été réalisés.

Les suivis « lagopède » ont eu lieu entre 2010 et 2012 : les résultats sont en cours de traitement.

En 2014 : proposition de suivre la mousse « dicranum viride », découverte en 2012 sur des troncs de vieux arbres. Ce suivi sera possible en fonction des financements.

La Chambre d'Agriculture 31 se tient à la disposition de chacun pour étudier des propositions de suivis.

#### Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Ces PNA sont gérés au niveau régional par les DREAL. En Midi-Pyrénées, 14 plans d'actions sont en cours. Ils consistent à mettre en place des actions pour protéger et conserver les espèces les plus menacées. Sur les sites Natura 2000 qui nous intéressent, sont en cours les PNA « aster des Pyrénées » (2012-2017), « lézard des Pyrénées » (2012-2017), mais aussi celui du Desman, du grand Tétras, du gypaète, etc.

Plus d'information est disponible sur le site Internet de la DREAL Midi-Pyrénées, rubrique « eau et biodiversité ».

#### La charte Natura 2000

Elle a été mise à jour, notamment pour mettre en avant les différentes préconisations et recommandations, à savoir pour toute personne entrant sur un site Natura 2000.

Même si la signature de la charte n'est pas une priorité, elle est un outil de sensibilisation et de communication auprès du grand public et des habitants.

---

<sup>1</sup> POCTEFA : Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne France. Programme européen FEDER. « Co-construction d'une stratégie touristique, dans le cadre projet de valorisation de la haute vallée de la Pique - développement d'un tourisme durable ».

La signature d'une charte Natura 2000 permet au signataire de bénéficier de l'exonération de la TFNB (taxe sur le foncier non bâti dont les montants sont remis aux communes). Avant 2012, cette exonération était compensée à 100% aux communes par l'Etat. Ce taux de compensation est remis en question aujourd'hui (et revu à la baisse). L'idéal est donc de pouvoir signer la charte sur des parcelles appartenant à une collectivité, afin que celle-ci ne soit pas lésée. Cependant, les associations (sportives par exemple) qui ne paient pas de taxe foncière peuvent toujours signer la charte.

#### Le site Internet

Il est programmé pour entrer en service en décembre 2013 ou janvier 2014. Il sera hébergé via la structure de l'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels), à l'instar de nombreux sites Internet de Natura 2000. <http://www.espaces-naturels.fr/>

#### L'évaluation d'incidences

Cet aspect administratif est perçu comme étant un énième point de contrôle. La Chambre d'Agriculture présente l'évaluation d'incidences pour rappeler son importance et son rôle : en premier lieu, c'est un document d'information pour le porteur de projet comme pour les services de l'Etat en charge des sites Natura 2000. Il permet de se poser les bonnes questions au sujet du projet et éviter tout retard dans la procédure. Il existe un formulaire simplifié à compléter.

Sont soumis à évaluation les travaux d'aménagement sur les stations de ski, les ouvrages hydro électriques, certaines manifestations sportives. Pour plus de précisions, je vous remercie de vous rapporter aux pièces jointes annexées au présent compte-rendu.

**Francis Ader**, Chambre d'Agriculture 31, indique que les acteurs locaux doivent s'approprier la démarche Natura 2000, pour rendre « automatique » l'information relative à l'évaluation d'incidences.

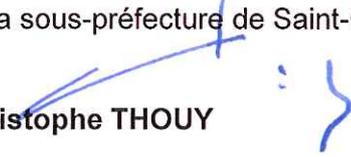
Au sujet de la synthèse du bilan et des projets, **Marc Fily**, DREAL, rappelle qu'il existe de nombreux outils et dispositifs pour la gestion des milieux naturels.

Suite à différentes réorganisations, le Conseil Régional pourrait prendre la gestion et la distribution de financements européens (agriculture et biodiversité, dont Natura 2000). **Marc Fily** nous informe également, qu'à ce jour, pour 2014, la contrepartie financière versée par l'Etat français serait identique à celle versée en 2013.

**Christophe Thouy** remercie les participants pour les échanges et espère que le COPIL 2014 nous permettra une visite de terrain.

Le COPIL prend fin à 16h30.

Pour le préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la sous-préfecture de Saint-Gaudens

  
**Christophe THOUY**

#### *Pièces jointes :*

- *Liste des présents*
- *Diaporama*
- *Carte des sites Natura 2000*
- *Documentation sur l'évaluation d'incidence*